

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMMEDEUXIEME SESSION

Projets d'amendements aux articles 31 et 33 du Projet de
Déclaration des Droits de l'homme, présentés par le
Royaume-Uni.

Article 31

Deuxième phrase. Rédaction proposée: "L'instruction
élémentaire est gratuite et obligatoire dans toute la mesure
compatible avec les ressources de l'Etat ou de la
communauté."

Article 33

Ligne 2. Supprimer le passage de "grâce à" à la fin
du paragraphe et le remplacer par le texte suivant: "au
moyen de la nourriture, de l'habillement, du logement et
des soins médicaux d'une qualité aussi élevée que le
permettent les ressources de l'Etat ou de la communauté".